

Membres en exercice : 29
Membres présents : 25
Membres votants : 29

Le 6 décembre 2022 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur GURVAN KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 30 novembre 2022. Publication de la convocation le : 1^{er} décembre 2022

Etaient présents :

M. GURVAN KERLOC'H, M. GEORGES CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Pierre-Marie BOSSER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER

Etaient absents :

M. Michel ANSQUER a donné procuration à M. Michel COLLOREC
Mme Monique KERAVEC a donné procuration à Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA
Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Corinne BRIANT
M. Daniel QUEMENER a donné procuration à Mme Armelle BRARD

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité : 12 DEC. 2022

Date de publication : 12 DEC. 2022

Délibération n° 2022-156 : Attribution du marché « confortement de mur de soutènement Rue Marcellin Berthelot »

Rapporteur : Georges Castel

M. Le Maire expose à l'assemblée :

Différents travaux liés à l'enfouissement des réseaux structurants ont été opérés ces dernières années sur la deuxième tranche de la rue Marcellin Berthelot :

- L'éclairage public
- Le réseau d'eau pluvial
- L'adduction d'eau potable
- Le réseau Gaz

Les différentes opérations de terrassement ont fragilisé la structure routière ainsi que le mur de soutènement bordant la parcelle du 52 Rue Marcellin Berthelot. Ce dernier s'est trouvé fragilisé et présente des déformations structurelles importantes avec un risque d'effondrement non négligeable. A noter que la conception de cet ouvrage n'a jamais été prévue pour une pérennité de soutènement routier sur le long terme, les maçonneries étant constituées de moellons montés à la chaux sans composante de volumétrie et de calculs d'assises structurelles armées. De plus les barbacanes d'évacuation hydraulique ne sont pas homogènes sur l'ensemble des hauteurs maçonnées. Un caniveau

maçonné fait office de fil d'eau à l'aplomb du parapet maçonné de finition, faïençages infiltrants sur la hauteur des murs à reprendre.

Les travaux prévus visent à sécuriser les soutènements de structure routière et les circulations pédestres environnantes en vue d'aménager la deuxième tranche VRD du linéaire routier compris entre le croisement de la rue Hoche et le croisement des rues Gay Lussac /Pierre Brossolette.

La collectivité est assistée d'un maître d'œuvre pour la conduite de cette opération, l'entreprise FONDASOL.

Une procédure de marché public a été lancée.

Conformément au Règlement de la Consultation, les critères sont appliqués :

1. Prix : Pondération 50%
2. Valeur technique de l'offre : Pondération 50%
 - 2.1. Moyens humains affectés au chantier : 30 %
 - 2.2. Moyens matériels détaillés affectés au chantier : 10 %
 - 2.3. Modalités d'organisation de l'Entreprise pour l'exécution des travaux : 60 %

3 offres ont été reçues :

Entreprise	Montant de l'offre HT
MARC SA	245 272,58 €
NOVELLO	248 842,00 €
SOGEA BRETAGNE	317 507,38 €

Au vu du rapport d'analyse des offres et après examen des offres reçues, la commission d'appel d'offres propose au conseil municipal d'attribuer le marché à l'entreprise répondant le mieux aux critères du marché.

Les documents relatifs à la consultation sont annexés à la présente délibération.

Vu la délibération 2022-017 du conseil municipal du 1^{er} mars 2022 prenant acte du débat d'orientations budgétaires ;

Vu la délibération 2022-034 du conseil municipal du 29 mars 2022 portant approbation du budget primitif 2022 du budget principal ;

Vu la proposition de la commission d'appel d'offres du 23 novembre 2022,

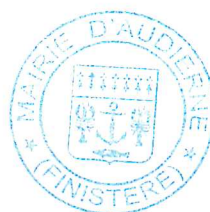
Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- suivre l'avis de la commission d'appel d'offres, et d'attribuer le marché « renforcement du mur de soutènement de la Rue Marcelin Berthelot » à l'entreprise Marc SA pour un montant de 245 272,58 € HT ;
- autoriser le Maire à signer le marché.

Ainsi délibéré lesdits jour mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOCH



Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS